

Experts et partenaires
des acteurs
d'une économie
plus humaine

76bis, Rue de la Gare - 59170 CROIX

Tel. 03.20.53.76.06

accueil@harmonium-experts.fr

www.harmonium-experts.fr

Harmonium
ASSOCIATION D'ÉCONOMISTES
INDÉPENDANTS

ASSOCIATION DU FESTIVAL INTERNATIONAL DES SÉRIES DE LILLE HAUTS-DE-FRANCE

17 place Pierre Mendès France
59 800 LILLE

Rapport sur les comptes annuels
Exercice clos au 30/09/2023

**ASSOCIATION DU FESTIVAL INTERNATIONAL DES SERIES
DE LILLE HAUTS-DE-FRANCE
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS - EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2023**

Madame la Présidente de l'association,
Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association FESTIVAL INTERNATIONAL DES SERIES DE LILLE HAUTS-DE-FRANCE relatifs à l'exercice clos le 30/09/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne :

- La comptabilisation des subventions et leur rattachement à l'exercice ;
- L'évaluation et la comptabilisation des charges de personnel ;
- Les particularités fiscales et leurs impacts sur les comptes de l'association ;
- L'évaluation des provisions comptabilisées à la clôture de l'exercice en lien avec leurs justificatifs.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisée par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à CROIX, le 16 mars 2024

SAS HARMONIUM
Commissaire aux Comptes



Jean-Marc LENGHART
Président SAS HARMONIUM
Commissaire aux Comptes

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		30/09/2023			30/09/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	97 382	63 185	34 197	42 468
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours	34 577		34 577	3 776
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage indus.	21 982	41	21 941		
Autres immobilisations corporelles	579 127	321 861	257 267	149 839	
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	15		15	15	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	46 179		46 179	60 471	
TOTAL (I)	779 263	385 087	394 176	256 569	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	169 974		169 974	9 000
CREANCES (3)					
Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 419 950		1 419 950	789 633	
Créances reçues par legs ou donations					
Autres créances	6 017 830		6 017 830	2 923 062	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT DISPONIBILITES	645 242		645 242	668 503	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	70 928		70 928	86 127
	TOTAL (II)	8 323 925		8 323 925	4 476 325
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (I à V)	9 103 187	385 087	8 718 101	4 732 893	
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an					
(3) dont à plus d'un an			2 600 000	4 492	

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

30/09/2023

30/09/2022

		30/09/2023	30/09/2022
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	368 920	368 920
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres			
Report à nouveau	16 729	(67 835)	
Excédent ou déficit de l'exercice	12 946	84 564	
	Total des fonds propres (situation nette)	398 595	385 649
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	1 853 524	60 511
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres	1 853 524	60 511
	Total des fonds propres	2 252 119	446 160
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		148 258
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes	37 500	57 291
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés	37 500	205 549
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	255 134	221 162
	Total des provisions	255 134	221 162
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	907 427	873 104
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 725 922	2 188 543
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	531 230	479 797
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	63 256	15 035	
Produits constatés d'avance	2 945 512	303 542	
	Total des dettes	6 173 348	3 860 022
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	8 718 101	4 732 893
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	12 946,26	84 563,56
	(1) Dont à moins d'un an	4 664 427	3 860 022
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	907 427	873 104

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

		30/09/2023	30/09/2022
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	3 463 997	2 462 064
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	6 006 152	5 612 638
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats	130 000	62 500
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	932 324	534 063	
Utilisations des fonds dédiés	205 549	432 829	
Autres produits	28 055	6 487	
Total des produits d'exploitation		10 766 078	9 110 580
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	7 466 264	6 257 499
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	179 285	176 932
	Salaires et traitements	2 054 801	1 712 309
	Charges sociales	760 501	655 620
	Dotation aux amortissements et dépréciations	74 830	89 940
	Dotation aux provisions	33 972	
Reports en fonds dédiés	37 500	57 291	
Autres charges	122 199	117 389	
Total des charges d'exploitation		10 729 351	9 066 980
RESULTAT D'EXPLOITATION		36 727	43 600

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

		30/09/2023	30/09/2022
RESULTAT D'EXPLOITATION		36 727	43 600
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	2 990	3 065
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change	1 386	237
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		4 377	3 302
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	34 822	1 104
	Différences négatives de change	1 396	4 409
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		36 218	5 513
RESULTAT FINANCIER		(31 841)	(2 212)
RESULTAT COURANT avant impôts		4 886	41 388
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		11 231
	Sur opérations en capital	31 708	27 993
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels		31 708	39 224
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	370	3 249
	Sur opérations en capital	22 647	
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total des charges exceptionnelles		23 017	3 249
RESULTAT EXCEPTIONNEL		8 691	35 975
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		631	(7 200)
TOTAL DES PRODUITS		10 802 163	9 153 106
TOTAL DES CHARGES		10 789 216	9 068 542
EXCEDENT ou DEFICIT		12 946	84 564
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature		742 622	
Bénévolat		148 597	
TOTAL		891 219	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens		742 622	
Prestations			
Personnel bénévole		148 597	
TOTAL		891 219	

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de 8 718 101 euros

- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total produits de 10 802 163 euros
 - un total charges de 10 789 216 euros

 - dégage un résultat de 12 946 euros

L'exercice considéré :

- débute le 01/10/2022
- finit le 30/09/2023
- et a une durée de 12 mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par les dirigeants de l'Association **DU FESTIVAL INTERNATIONAL DES SERIES DE LILLE HDF** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

L'association a pour but :

- l'organisation dans la ville de Lille et la région des Hauts-de-France d'un festival international des séries audiovisuelles ;
- la mise en œuvre de toute action ou manifestation de nature à promouvoir les séries audiovisuelles ou toute autre activité accessoire dans le champ des industries créatives et culturelles ;
- la mise en œuvre de toute action de formation, initiale ou professionnelle, dans le secteur audiovisuel et notamment des séries ;
- l'éducation à l'image et l'accompagnement de tout public dans la compréhension des techniques et des enjeux des supports audiovisuels.

L'activité relative au Festival 2023 a été soutenue avec notamment :

Au titre de l'édition :

- 85 000 participants sur l'ensemble de l'événement
- 54 séries issues de 24 pays dont 35 avant-premières mondiales
- Des actions éducatives : 2 540 jeunes inscrits dans les ateliers éducatifs.

Au titre du forum :

- 3 800 accrédités
- 52 séries pitchées
- 63 pays représentés

Au titre du Digital :

- 78 000 visites B2C et 30 000 visites B2B sur seriesmaniadigital.com (plus digital)
- 37 séries disponibles en VOD pendant 10 jours pour 48h en B2C (grand public)
- 47 séries disponibles en VOD pendant 2 semaines et demie en B2B (pros)

Au titre du Series Mania institute :

Eureka Series :

- 2 éditions par an
 - 12 participants par édition soit 24 personnes formées
- Les chiffres depuis sa création sont les suivants :
- * 4 éditions
 - * 46 participants formés
 - * 21 nationalités représentées parmi les participants

Tremplin : 1ère promotion sur l'année scolaire 2022-2023

- 112 candidatures
- 20 participants, 8 femmes et 12 hommes

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2023 ont été élaborés et présentés conformément aux règlements ANC n° 2020-08 du 4 décembre 2020 et n° 2021-02 du 4 juin 2021 modifiant le règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

morales de droit privé à but non lucratif.

Le bilan de l'exercice présente un total de **8 718 101 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 10 802 163 euros** et un total **charges de 10 789 216 euros**, dégageant ainsi un **résultat de 12 946 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/10/2022** et finit le **30/09/2023**.
Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

- * Immobilisations incorporelles : 3 à 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 3 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- * Matériel informatique : 3 à 5 ans
- * Mobilier : 7 à 10 ans

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

L'association procède également à la valorisation d'une production immobilisée au titre du développement d'un outil informatique CRM. Celle-ci est établie sur la base du temps qui y est consacré et du coût de revient des personnes dédiées au développement. Le montant de cette production immobilisée s'établit à 7 KE au 30/09/2023.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Engagements de retraite

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier. Les engagements correspondants ont été comptabilisés intégralement sous la forme d'une provision.

Annexe libre

Etat exprimé en euros

Faits majeurs de l'exercice :

Financement FRANCE 2030 de 3 000 K€ dont :

- Subvention d'investissement de 1 802 K€
- Subvention de fonctionnement notifiée de 1 198 K€ dont 1 090 K€ portés en produits constatés d'avance

Ce financement vise à permettre la réalisation du projet relatif au développement des activités du Séries Mania Institute. Le projet se déploie sur une durée de 6 ans à compter du 01/06/2023 jusqu'au 30/09/2029.

L'obtention de la labellisation "France 2030 La Grande Fabrique de l'Image" se matérialise dans les comptes par un financement de l'Etat via la Caisse des Dépôts de 3 000 000 € maximum, s'étalant du 1er juin 2023 au 30 septembre 2029. Sur ces 3 000 000 €, une partie est répartie en subvention d'investissement et une autre partie en subvention d'exploitation en accord avec le financeur. La partie subvention d'investissement vient renforcer de façon significative les fonds propres en rubrique "autres fonds propres du bilan". Cette quote-part sera amenée à disparaître au fur et à mesure des investissements qui seront réalisés.

Financement MEDIA 360 :

La convention de financement MEDIA 360 est désormais notifiée pour une durée de 3 ans. La quote-part relative aux exercices ultérieurs est donc portée en produits constatés d'avance pour un montant de 1 354 K€. Cela impacte de fait à la hausse le total bilan de l'association au 30/09/2023.

Changement de présidence :

Conformément à la décision prise par les membres de l'association, Mme Anne BOUVEROT a été nommée Présidente de l'association en février 2023.

Locaux situés sur Paris :

L'association a contractualisé un bail pour ses bureaux situés à Paris en septembre 2022. Les bureaux parisiens sont donc depuis situés au 91 rue Saint Lazare - 75009 - Paris.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/09/2023
		Augmentations		Diminutions		
		Révaluations	Acquisitions	Vient p.à p.	Cession	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	98 194		33 766			131 960
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	98 194		33 766			131 960
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels			21 982			21 982
Instal, agencement, aménagement divers	24 848		96 062			120 910
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique et mobilier	383 298		74 919			458 217
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations grevées de droits						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	408 146		192 963			601 109
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations	15					15
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	60 471		8 355		22 647	46 179
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	60 486		8 355		22 647	46 194
TOTAL	566 826		235 084		22 647	779 263

Visa pour
 authentification
 SAS Harmonium

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/09/2023
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	51 950	11 236		63 185
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	51 950	11 236		63 185
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels		41		41
	Autres instal., agencement, aménagement divers	99	11 372		11 471
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	258 208	52 181		310 389
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations grevées de droits					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	258 307	63 594		321 901	
TOTAL		310 257	74 830		385 087

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	30/09/2023
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	221 162	33 972		255 134
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		221 162	33 972		255 134
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { <ul style="list-style-type: none"> incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières 				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	5 572		5 572	
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	5 572		5 572	
TOTAL GENERAL		226 734	33 972	5 572	255 134
Dont dotations et reprises { <ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 		33 972	5 572		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		30/09/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	46 179		46 179
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	1 419 950	1 419 950	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	13 947	13 947	
	Impôts sur les bénéfices	6 569	6 569	
	Taxes sur la valeur ajoutée	400 482	400 482	
	Autres impôts, taxes versements assimilés	11 337	11 337	
	Divers	5 349 527	2 749 527	2 600 000
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	235 968	235 968	
Charges constatées d'avance	70 928	70 928		
TOTAL DES CREANCES	7 554 888	4 908 709	2 646 179	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		30/09/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max à l'origine	907 427	907 427		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	1 725 922	1 725 922		
	Personnel et comptes rattachés	186 371	186 371		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	143 933	143 933		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	149 433	149 433		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	51 492	51 492		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
Autres dettes	63 256	63 256			
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	2 945 512	1 436 591	1 508 921		
TOTAL DES DETTES	6 173 348	4 664 427	1 508 921		
Emprunts souscrits en cours d'exercice		1 090 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice		1 072 000			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	30/09/2023
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION CHARGES D'EXPLOITATION		70 928	70 928
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			70 928

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur. Elles comprennent principalement des loyers, des frais d'assistance informatique et des frais d'assurances facturés d'avance.

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	30/09/2023
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION PRODUITS D'EXPLOITATION		2 945 512	2 945 512
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			2 945 512

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur. Ils comprennent principalement 1 354 K€ de financement MEDIA, 1 090 K€ de financement FRANCE 2030 et des partenariats se rattachant à l'exercice prochain.

Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en euros	Fonds propres clôture 30/09/2022	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 30/09/2023
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves	368 920				368 920
Autres réserves					
Report à nouveau	(67 835)	84 564			16 729
Excédent ou déficit de l'exercice	84 564	(84 564)	12 946		12 946
Situation nette	385 649		12 946		398 595
Droits des propriétaires					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	60 511		1 802 074	9 061	1 853 524
Provisions réglementées					
TOTAL	446 160		1 815 020	9 061	2 252 119

Les 1 802 KE d'augmentation sur la ligne "subventions d'investissement" se rattachent à une subvention d'investissement accordée par la Caisse des Dépôts et Consignations relative au projet FRANCE 2030.

Variation des Subventions d'Investissement

Etat exprimé en euros	Subventions à la clôture 30/09/2022	Augmentation	Diminution	Subvention à la clôture 30/09/2023
Subventions d'investissement				
Subventions d'équipement	230 000	1 802 074		2 032 074
Autres subventions d'investissement				
Montant nominal	230 000	1 802 074		2 032 074
Quotes-parts virées au compte de résultat	169 489	9 061		178 550

Variation des Fonds Dédiés

Etat exprimé en euros

	Fonds dédiés clôture 30/09/2022	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 30/09/2023	
			Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont les dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
CNC SMI	49 477		49 477				
REGION HDF SMI	98 781		98 781				
Contributions financières d'autres org.							
ENTREPRISES ET CITES		37 500				37 500	
ENTREPRISES ET CITES	45 833		45 833				
FONDATION SAFRAN	11 458		11 458				
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	205 549	37 500	205 549			37 500	

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Etat exprimé en euros

	30/09/2023	30/09/2022	%	%	30/09/2023	30/09/2022	%	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur HARMONIUM	7 800	7 410	100,00	56,09				
Filiales intégrées globalement								
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur HARMONIUM		5 800		43,91				
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	7 800	13 210	100,00	100,00				
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-total								
TOTAL	7 800	13 210	100,00	100,00				

Annexe libre

Etat exprimé en euros

Informations sur les dirigeants :

Rémunérations allouées aux dirigeants

Selon l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, la rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés ainsi que leurs avantages en nature est nulle.

Engagements de retraite :

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 255 134 euros.

- Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 255 134 euros

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes:

- o Table de mortalité : INSEE 2022
- o Taux d'actualisation : 4,10%
- o Taux de croissance des salaires: 1%
- o Age de départ à la retraite: 65-67 ans
- o turn over: turn over faible
- o taux de charges sociales: 50%

Le calcul de la provision tient compte de la reprise de l'ancienneté prévu au contrat pour :

Jeffrey Bledsoe : 15 octobre 1993
Francesco Capurro : 2 octobre 2017
Laurence Herszberg : 1er juin 2002
Frédéric Lavigne : 1er avril 2006
Shilpa Surati : 11 octobre 2017

Ventilation des produits d'exploitation :

Les produits d'exploitation atteignent 10 766 K€ au 30/09/2023 et comprennent notamment :

- 3 464 K€ de prestations vendues (partenariats, accréditations, forum...);
- 6 006 K€ de subventions dont 3 700 K€ accordés par la Région Hauts-de-France, 1 343 K€ du CNC, 708 K€ au titre de financements européens "Media", 120 K€ par la Métropole Européenne de Lille (MEL), 108 K€ par l'Etat Français et 28 K€ au titre d'aides à l'emploi. Pour rappel en N-1, le montant global s'élevait à 5 613 K€ et comprenait essentiellement 3 700 K€ accordés par la Région Hauts de France, 1 070 K€ du CNC, 549 K€ au titre de financements européens "Média", 286 K€ accordés par la MEL et 8 K€ au titre d'aides à l'emploi. ;
- 918 K€ de transferts de charges / compensations ;
- 6 K€ de reprise de provision sur créances douteuses ;
- 5 K€ de prise en charge de frais de formation ;
- 206 K€ de reprise de fonds dédiés ;
- 130 K€ de mécénat ;
- 3 K€ de production immobilisée ;
- 3 K€ de transferts de charges divers ;
- 25 K€ d'autres produits.

Annexe libre

Etat exprimé en euros

Fonds dédiés :

En accord avec les financeurs, des fonds dédiés ont été constatés à hauteur de 650 K€ au 30/09/2020, soit 450 K€ au titre de financements de la Région Hauts de France et 200 K€ au titre de financements du CNC. Les fonds dédiés permettent l'enregistrement, à la clôture de l'exercice, de la partie des ressources affectées par les tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard. Sur les 650 K€ au titre des financements de la Région Hauts de France et du CNC, 115 K€ ont été repris au cours de l'exercice clos au 30/09/2021 (soit 80 K€ sur les fonds dédiés Région Hauts de France et 34 K€ sur les fonds dédiés CNC). 387 K€ ont été repris au cours de l'exercice clos au 30/09/2022 (soit 271 K€ sur les fonds dédiés Région Hauts de France et 116 K€ sur les fonds dédiés CNC). 148 K€ ont été repris au cours de l'exercice clos au 30/09/2023 (soit 98 K€ sur les fonds dédiés Région Hauts de France et 50 K€ sur les fonds dédiés CNC).

Cette reprise de fonds dédiés est liée au SMI et est fonction des dépenses réalisées au cours de l'exercice comptable, justifiée par l'utilisation d'une comptabilité analytique.

46 K€ avaient également été portés en fonds dédiés au titre d'un financement accordé par la structure Entreprises et Cités. Ils ont été repris au cours de l'exercice clos au 30/09/2023. 38 K€ ont à nouveau été portés en fonds dédiés au titre d'un financement accordé par la structure Entreprises et Cités.

11 K€ avaient également été portés en fonds dédiés au titre d'un financement de la fondation SAFRAN pour le projet FANGIRLQUEST. Ils ont été intégralement repris au cours de l'exercice clos au 30/09/2023.

Effectif permanent :

L'association compte 19 salariés permanents.

Impôt sur les sociétés :

Après imputation du solde des déficits fiscaux reportables au titre des exercices précédents, le montant de l'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice clos au 30/09/2023 s'élève à 1 K€.

Contributions volontaires :

- avec convention (valorisée) :

La Région des Hauts de France : mise à disposition de locaux, 17 place Mendès-France à Lille (bureaux, salle de réunion, espace convivial). La mise à disposition des locaux est valorisée à hauteur de 15 086,44 € sur le 1er semestre 2023. Mise à disposition du Nouveau Siècle à Lille pour la période du festival, laquelle est valorisée pour un montant total de 194 712 €.

CCI Grand Lille Hauts de France : mise à disposition de locaux au Palais de la Bourse à Lille (bureaux, salles de réception, espaces conviviaux...). La valeur de cette mise à disposition, pour la période du festival 2023, s'élève à un montant total de 131 450 €. La mise à disposition des locaux est consentie à titre totalement gratuit.

L'accompagnement et la coordination de l'équipe événementielle In'Vent de la CCI Hauts-de-

Annexe libre

Etat exprimé en euros

France est valorisée quant à elle à hauteur de 7 500 € HT.

Hello Lille : contribution au titre d'une campagne de publicité.

Communication (coût total 50 000 €) :

Series Mania Forum

- **Dispositif d'accueil à Lille Grand Palais Series Mania Forum**
- **Newsletter ambassadeur** / Series Mania Forum à 2500 ambassadeurs premium envoyée le mer. 22/03/2023 à une base de 2500 contacts qualifiés.

Series Mania

Soirée spéciale ambassadeurs Series Mania : cocktail, intervention de Laurence Herzberg et projection de *Mentiras Pasajeras* devant 150 pax qualifiées.

Envoi le 9/03 **Newsletter ambassadeurs invitation** soirée spéciale SM pour les ambassadeurs pour le lundi 20/03

Promotion de Series Mania dans la vidéo **Grands événements 2023** produite par Hello Lille et diffusée à la soirée des ambassadeurs, le 6 mars 2023

Campagne métro parisien

métro C-200 (couloirs 200 faces) S10-du 7 au 13 mars

Campagne en Belgique Gare de Bruxelles Midi du 7 au 13 mars 2023

Campagne en Belgique 500 cadres dans les magasins de Mouscron Ath Mons et Tournai du 7 au 13 mars 2023

Edition : guide de l'hiver

Tirage 15 000 ex

Campagne de communication presse dans le supplément Winter Guide de La Libre Belgique

Distribué mi-décembre avec (240 000 lecteurs).

Mise en avant de Lillarious, Séries Mania et le LaM.

1/2 page

Réseaux sociaux

En plus des nombreux contenus diffusés sur nos réseaux sociaux (stories, retransmission des cérémonies d'ouverture et de fermeture sur Facebook), Hello Lille a accompagné Séries Mania dans la mise en place d'une soirée influenceurs Aux Enfants Terribles. Au total, plus de 20 influenceurs ont répondu présent à cette soirée. Une campagne de notoriété a été mise en place sur Facebook et Instagram pour les résultats suivants :

Cible -> Paris, Rouen, Amiens, Rennes, Nantes, Strasbourg, Lyon, Metz-Nancy avec ciblage affinitaire sur les séries

896 470 impressions - 533 758 personnes touchées

15 nuits d'hôtel au Moxy pour le jeu concours / partenariat média (Madame Figaro...)

Relais info Festival aux bureaux **Atout France BE, NL, UK, D, CH**

Visibilité presse étrangère dans le DP et lors des tournées médiatiques presse tourisme (BE, NL, UK, DE, CH) de février 2023 : 150 journalistes rencontrés en 1to1

Orchestre National de Lille (ONL) : mise à disposition de matériels pour un montant valorisé de 15 000 €.

Annexe libre

Etat exprimé en euros

Théâtre du Nord : mise à disposition de la Grande Salle, La Petite Salle, la loge rapide, le foyer des artistes et le bar du -1, pour le festival Séries Mania du 17 au 24 mars 2023. Cette mise à disposition est valorisée à hauteur de 23 000€ HT.

Ville de Lille (Tripostal) : La Ville de Lille met à disposition de Séries Mania du 9 au 27 mars 2023 les espaces du TRIPOSTAL : espace accueil rez-de-chaussée de 700m², le plateau du rez-de-chaussée d'une surface de 800m² et le plateau du 1^{er} étage d'une surface de 300m². Cette mise à disposition est valorisée à hauteur de 70 950€, seuls les frais de dossier de 100€ s'appliquent.

UGC : UGC et SERIES MANIA ont décidé de joindre leurs efforts dans le cadre d'une opération de partenariat à l'occasion de l'événement « SERIES MANIA 2023 » pour une valorisation à hauteur de **191 482€ HT**. UGC s'engage sur les prestations, ci-dessous, à concurrence du montant indiqué à l'article 1 des présentes :

- Encart sur la newsletter UGC Illimité du mois de mars 2023
Valorisation : 220€ HT
 - Encart sur le catalogue cadeaux en ligne, d'UGC.FR du mois de mars 2023
Valorisation : 628€ HT
 - Adresser un email dédié à 60.000 optins UGC Illimité pour relayer le jeu-concours « SERIES MANIA 2023 » le 16 février 2023
Valorisation : 2400€ HT
 - Pavé sur le site UGC.FR, sur la rubrique Evénement section Jeux du 16 au 26 février 2023
Valorisation : 450€ HT
 - Diffuser dans les cinémas UGC disposant de murs d'images (listés en annexe), un spot de 30 à 45 secondes consacré au festival « SERIES MANIA » pendant la semaine 08-2023 (du 22 au 28 février 2023) et la semaine 09-2023 (du 1^{er} au 7 mars 2023) en diffusion nationale, et pendant la semaine 10-2023 (du 8 au 14 mars 2023) à Lille.
Valorisation : 7 672€ HT
 - Location des salles 6, 8, 9 & 1 à Ciné Cité Lille de la salle 1 au cinéma Le Majestic.
Valorisation : 456 709€ HT auxquels nous appliquons une remise commerciale pour obtenir un montant final de 180 112€ HT
- Valeur totale de cet apport : 191 482 € HT**

- sans convention:

Mise à disposition par la ville de Lille de panneaux d'affichage (valorisée à hauteur de 29 442 €) et de moyens de sécurité/nettoyage (valorisés à hauteur de 14 000 €).

Bénévolat :

9 418 heures ont été effectuées au titre du bénévolat pour un montant de 148 597 euros (sur la base d'un SMIC à 11,27 € majoré de 40% au titre des charges sociales).

Annexe libre

Etat exprimé en euros

Autres engagements hors bilan :

L'association a consenti les garanties suivantes par l'intermédiaire de son partenaire bancaire le CREDIT MUTUEL :

- une garantie de paiement de loyer d'immeuble à hauteur de 112 680 €
- diverses cautions de garantie à hauteur de 30 000 €

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Etat exprimé en euros	30/09/2023	Résultat avant impôts	Impôts (1)	Résultat après impôts
RESULTAT COURANT		4 886	521	4 365
RESULTAT EXCEPTIONNEL (et participation)		8 691	110	8 581
RESULTAT COMPTABLE		13 577	631	12 946

(1) après retraitements fiscaux.

Le résultat exceptionnel est constitué pour l'essentiel de la reprise au compte de résultat d'une quote-part des subventions d'investissement (9 K€).

Un impôt sur les sociétés est comptabilisé au titre de l'exercice pour un montant de 631 €.